AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1319
FR0010407049-FS0713

2 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TERREÏS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2019, la société par actions simplifiée Ovalto Investissement[1] (29 rue Marbeuf, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 juillet 2019, les seuils de 2/3, 90% et 95% du capital et des droits de vote de la société TERREÏS et détenir 13 813 500 actions TERREÏS représentant 13 776 750 droits de vote en AGO et 13 813 500 droits de vote en AGE, soit 96,36% du capital, 96,11% des droits de vote en AGO et 96,36% des droits de vote en AGE de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'annulation de (i) 11 326 656 actions TERREÏS acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions[3] et (ii) 18 428 actions auto-détenues.

[1] Société contrôlée par M. Jacky Lorenzetti.
[2] Sur la base d'un capital composé de 14 334 666 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf notamment D&I 219C1261 en date du 24 juillet 2019. Il est précisé que MM. Jacky Lorenzetti et Fabrice Paget-Domet ont apporté l'intégralité de leurs actions TERREÏS à l'offre publique de rachat d'actions.